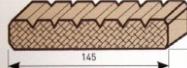


## LAMES DE PLATELAGE « CLASSE 4 »

**Fabrication / composition :** Bois raboté  
Arêtes arrondies  
Faces lisses, striées ou rainurées au choix  
Traitement par imprégnation, vert ou brun au choix, pour usage en classe d'emploi 4

**Offre courante :**

Profils	Sections courantes (mm)	Longueurs courantes (m)
Liste non-exhaustive		
	22 x 90 (95)	2,40 3,00
	22 x 115 (120)	
	28 x 145	

Chaque fabricant possède ses propres profils

**Certification / label :** **CTB B+** sur le traitement par imprégnation (marque de qualité délivrée par le FCBA et attestant de l'efficacité et de la non-toxicité du traitement)



Bois certifiés **PEFC** sur demande



**Normes de référence :** **DTU 51.4** « Platelages extérieurs en bois »  
**NF B54-040** « Lames de platelage - Caractéristiques »  
**NF B52-001** « Classement de structure - méthode visuelle »  
**NF B50-105-3** « Durabilité du Bois – Performances »

**Applications :**

- Terrasses extérieures exposées
- Margelles de piscine, de jardinières
- Passerelles
- Chemins de dune

La pose de lames de terrasse « classe 4 » doit se faire sur des lambourdes de même nature. (voir l'offre « Bois de charpente »)  
Les lames de platelage doivent être sèches à 18% maximum au moment de leur mise en œuvre (voir DTU 51.4)

**Descriptif type :**

« Le platelage sera composé de lames en pin massif, rabotées, fabriquées conformément à la norme NF B54-040, imprégnées en autoclave vide-pression avec un produit de couleur verte / brune pour un usage en classe d'emploi 4 (niveau de rétention selon norme NF B50-105-3), fixées sur des lambourdes en pin imprégné selon le même procédé par des vis en inox et disposées avec un jeu entre lames défini par le DTU 51.4 en fonction du lieu, de la période et du taux d'hygrométrie des lames. Les sections des lambourdes, leur espacement et l'espacement de leurs supports sont aussi définis dans le DTU 51.4. »